Les programmes d'EPS et le socle :

Une situation « abracadabrantesque »!

SNEP, le 07/02/2016

La situation dans laquelle se trouvent les textes programmes, et donc par ricochet les enseignants et les élèves, est pour le moins intrigante. En effet, les auteurs des programmes, en EPS en particulier, ont tendance à se conformer aux tendances et à la mode du moment. Les politiques scolaires misent tout sur le socle depuis plus de 10 ans maintenant et le CSP a fait de l'articulation socle / programmes son fil directeur. Or ce fil, lorsqu'on regarde de près, est assez ténu en EPS. Celle-ci, non seulement ne développe pas dans sa partie ce qu'elle seule peut apporter d'original et de spécifique à la formation globale de la personne, mais elle trouve le moyen de ne même pas reprendre ce que dit et préconise le socle.

Il importe, pour bien comprendre ce phénomène curieux, de revenir un peu en arrière, de faire une analyse comparative des textes et de se poser in fine une question : pourquoi en sommes-nous là ?

LE SOCLE ET LES PROGRAMMES

Le précédent socle, tout le monde s'en souvient, a fait l'objet d'une critique féroce de la part du SNEP. Sa conception, sa fonction, et leur formalisation dans le texte de 2006 étaient pour nous une provocation par rapport à la formation physique sportive et artistique dont devrait bénéficier chaque jeune. Exclue des fondamentaux, à part le « savoir nager », et quelques vagues indications sur « le corps », notre culture de référence ne rentrait pas dans les visées restreintes de F. Fillon. Nous avons mené une bataille, intense, pour inverser le cours des choses. Il aura fallu une dizaine d'années, et un engagement de V. Peillon pour qu'un nouveau socle, respectant tous les champs disciplinaires, voie le jour.

En 2008, les programmes d'EPS avaient comme objectif politique affiché d'être « soclés ». Sans revenir à coup de citations sur l'histoire de ces programmes, rappelons juste que le SNEP, avait défendu l'idée de minimiser au maximum le rapport au socle. Une réunion à l'époque avec l'IG (c'était encore du temps où nous avions des interlocuteurs sur les questions pédagogiques...) avait débouché sur un accord tacite sur ce sujet. De fait, le programme de 2008 n'y accorde pas une place démesurée, et, à part quelques hurluberlus dans certaines académies, il n'y a pas eu beaucoup de prosélytisme sur le sujet. D'une certaine manière même, le programme collège de 2008, en s'appuyant sur les « compétences attendus », est venu contrebalancer le vide du socle par des exigences qui ne pourront malheureusement pas être tenues : le niveau 2 dans 8 activités issues des groupements, n'a jamais pu être atteint par tous les élèves. Mais politiquement le signal était quand même présent : l'EPS est une discipline qui participe, par l'apport de la formation de tous et toutes dans les APSA, à la formation « fondamentale » de chaque élève. Evidemment cette analyse ne contredit pas toutes les critiques que nous avons pu formuler sur ce texte, mais d'une certaine manière, il se posait comme une contestation, relative, du socle.

Nous venons de vivre une situation presque diamétralement opposée l'an dernier.

Le nouveau socle intègre, sans conteste, l'apport de l'EPS dans les fondamentaux. Son contenu a fait l'objet, le mot n'est pas trop fort, d'un combat entre les forces que l'on peut qualifier d'anti-EPS et le SNEP, les premières jugeant que la place de la discipline est trop développée dans le premier projet. De fait, l'association assez classique maintenant SE-UNSA, SGEN, Dgesco a tout mis en œuvre pour limiter au maximum ce qui concernait l'EPS. Ainsi la Dgesco, au dernier moment et sur proposition du

SGEN, a limité à une phrase ce qui était écrit dans le domaine 1 sur les langages, contre l'avis de l'organisation majoritaire de l'EPS, contre l'avis du CSP, etc. Cette façon de faire, totalement anti-démocratique, laissait préfigurer ce qui se passera ensuite sur les programmes.

Mais, malgré tout, ce qui reste écrit dans le socle reste un atout et un point d'appui pour la discipline. Nous sommes fier de ce travail et de l'activité menée. Dans le tableau ci-dessous nous avons repris les termes du socle qui visent explicitement l'apport de l'EPS, auxquels il faut rajouter évidemment tout ce qui est écrit sous la forme : « toutes les disciplines concourent à... ».

Socle, entrée en vigueur sept 2016

Domaine 1:

« Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps

Sensibilisé aux démarches artistiques, l'élève apprend à s'exprimer et communiquer par les arts, de manière individuelle et collective, en concevant et réalisant des productions, visuelles, plastiques, sonores ou verbales notamment. Il connaît et comprend les particularités des différents langages artistiques qu'il emploie. Il justifie ses intentions et ses choix en s'appuyant sur des notions d'analyse d'œuvres.

Il s'exprime par des activités, physiques, sportives ou artistiques, impliquant le corps. Il apprend ainsi le contrôle et la maîtrise de soi.

Domaine 2 (toutes les disciplines) : les méthodes...

Domaine 3 (toutes les disciplines) : La citoyenneté...

« Il exploite ses facultés intellectuelles et physiques en ayant confiance en sa capacité à réussir et à progresser »

Il faut noter que toutes les formulations que nous avions proposées pour ces deux domaines pour cibler ce que peut apporter la culture physique au domaine « des méthodes et outils pour apprendre » et « la formation de la personne et du citoyen) - ce que le CSP avait proposé initialement, a été refusé par la Dgesco sous pression du lobby précédemment cité. Il est assez amusant de constater que ce sont ensuite les mêmes (auxquels il faudra rajouter par la suite l'IG) qui se sont scandalisés que les « méthodes » et la « citoyenneté » ne soient pas assez présents dans les programmes d'EPS.

Domaine 4:

« Il est conscient des enjeux de bien-être et de santé des pratiques alimentaires et physiques. »

Domaine 5:

« Il connaît les contraintes et les libertés qui s'exercent dans le cadre des activités physiques et sportives ou artistiques personnelles et collectives. Il sait en tirer parti et gère son activité physique et sa production ou sa performance artistiques pour les améliorer, progresser et se perfectionner. Il cherche et utilise des techniques pertinentes, il construit des stratégies pour réaliser une performance sportive. Dans le cadre d'activités et de projets collectifs, il prend sa place dans le groupe en étant attentif aux autres pour coopérer ou s'affronter dans un cadre réglementé. »

Le travail sur les programmes a ensuite produit une méthode qui consistait à articuler socle et programme. Nous n'y revenons pas ici mais cela a produit ce qui a été appelé : volet 1, volet 2 et volet 3. Les « programmes » scolaires, dans la nouvelle vision du CSP sont donc cet ensemble : soclevolet 1-volet 2-volet 3, et non uniquement le volet 3.

Pour bien comprendre la suite, après avoir vu ce que propose le socle, il faut relever ce qui est écrit dans le volet 2 qui est officiellement intitulé : « Ce deuxième volet du programme du cycle 4 présente non pas l'intégralité des apports possibles de chaque champ disciplinaire ou éducatif, mais sa contribution essentielle et spécifique à l'acquisition de chacun des cinq domaines du socle..; » Il convient donc d'étudier de près ce volet, et voir si, oui ou non, il y a bien cohérence avec le socle, ou en tout cas une déclinaison possible en EPS.

Nous ne prenons ici que l'exemple du cycle 4 qui concerne plus particulièrement le collège.

Volet 2 cycle 4:

Domaine 1:

« L'éducation physique et sportive apprend à élaborer des systèmes de communication dans et par l'action, à se doter de langages communs pour pouvoir mettre en œuvre des techniques efficaces, prendre des décisions, comprendre l'activité des autres dans le contexte de prestations sportives ou artistiques, individuelles ou collectives. »

Domaine 2:

« L'organisation et l'entrainement, déterminants pour la réussite, se construisent dans la classe à travers leçons et exercices.... l'éducation physique et sportive par l'entrainement, les répétitions, la réduction ou l'augmentation de la complexité des tâches, la concentration, la compréhension de ses erreurs. »

Domaine 3

- « Ces règles concernent aussi les pratiques et la vie dans l'établissement, comme dans les activités physiques, sportives et artistiques : comprendre qu'elles sont source d'inventions techniques, de liberté, de sécurité permet d'établir des rapports positifs aux autres, en particulier avec les camarades de l'autre sexe. »
- « Développer le jugement est un des buts privilégiés du cycle 4. Chaque discipline y concourt à sa manière en... en apprenant à élaborer des codes pour évaluer une activité physique,... »

Domaine 4

- « Ils sont sensibilisés aux problèmes de santé publique liés aux conduites ou à l'alimentation et trouvent dans l'éducation physique des exemples concrets de prévention. »
- « L'éducation physique et sportive aide à comprendre les phénomènes qui régissent le mouvement et l'effort, à identifier l'effet des émotions et de l'effort sur la pensée et l'habileté gestuelle. »
- « L'éducation physique et sportive contribue à la construction des principes de santé par la pratique physique. »

Domaine 5

« l'éducation physique et sportive, par les défis, les épreuves, les rencontres qu'elle organise, apprend à combiner les ressources que nécessite chaque activité étudiée et à les mobiliser pour devenir de plus en plus autonome ».

Au passage, ce qui est écrit dans ce volet 2 pour le domaine 5 entérine officiellement une chose honnie et critiquée par le camp déjà cité : l'étude des APSA. La dernière phrase mentionne en effet « les activités étudiées ». Chapitre donc institutionnellement clôt... tant que le socle restera en vigueur.

La suite logique du travail entrepris aurait été de mettre en cohérence le volet 3, la partie proprement EPS, avec le volet 2, lui-même déjà articulé au socle.

Or il suffit de lire le volet 3 retenu par la Dgesco, contre l'avis bien entendu du SNEP et ayant obtenu un vote contre du CSE, pour comprendre qu'il n'en est rien. Le volet 3 a été écrit « hors sol » pour reprendre l'expression consacrée, et en dépit du socle et du volet 2. Voire contre le socle car on ne retrouve rien ou pas grand-chose dans les « compétences travaillées » disciplinaires.

Il faut donc prendre la mesure de la situation un peu ubuesque dans laquelle nous nous trouvons, grâce au ministère :

- L'IG a écrit les programmes (volet 3) en faisant fi du socle alors que le socle est la pierre angulaire de la pensée pédagogique au pouvoir depuis 10 ans (au moins).
- Or ils vont devoir défendre le socle, publiquement.
- En défendant ce socle, ils vont dans le sens de ce que propose le SNEP depuis longtemps sur l'EPS.
- Donc ils sont dans l'impasse : impossible de le critiquer ouvertement, mais impossible, idéologiquement de le défendre. Donc l'ignorer ? Difficile dans contexte actuel, d'autant que le programme, contrairement à 2008, est vide de tout : si l'institution ne peut s'appuyer ni sur le socle, ni sur les programmes, que devient la discipline ?
- Reste à annoncer : les programmes ont été faits pour redonner la main aux enseignants (alors qu'ils ont écrit il y a un an dans la contribution du corps d'Inspection, que les premiers projets n'étaient pas assez contraignants) : allez-y faites des projets ! Mieux encore : faites des projets interdisciplinaires !

Questions:

- Qu'est-ce qui, dans les nouveaux programmes, garantit l'acquisition du socle ?
- En quoi l'EPS reste une discipline importante?
- En quoi les nouveaux programmes donnent une impulsion à « l'année du sport de l'école à l'université » dont la première annonce visait à développer l'EPS ?
- Pourquoi les nouveaux programmes ne prennent en compte aucune des recommandations issues de la consultation des enseignants : une plus grande précision dans les « attendus » et des repères de progressivité clairement identifiés ?
- Pourquoi dans le cycle 4 par exemple, sur les 20 items « compétences travaillées », seuls 5 concernent directement la motricité, soit 25% du programme ?